

Amap Croix-Luizet

Association Loi 1901

Contrat d'engagement mutuel – Printemps / Eté 2012

Ce contrat est organisé par l'AMAP Croix-Luizet et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'association :

Il est établi ENTRE : Florent CHAPELLE	ET :
Eleveur de volaille Le Colombet 69420 TREVES	Membre Adhérent de l'AMAP de Croix-Luizet Demeurant :
Dénommé : Le Producteur	Dénommé : le Membre Adhérent

Engagement réciproque :

Commande volailles :

Le Producteur s'engage à fournir un panier mensuel de volaille, issue de son exploitation, et à respecter les règles de l'agriculture paysanne. La nourriture pour la volaille produite par le Producteur est cultivée suivant les méthodes de l'agriculture paysanne et naturelle. Les autres céréales sont sélectionnées non OGM. Le Producteur s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus.

Les paniers sont composés de volaille à la pièce. Trois types de panier sont proposés :

- Panier à 8 € : 1/2 gros poulet ...
- Panier à 15 € : 1 gros poulet, 1 poule à bouillir et poulet ...
- Panier à 26 € : 2 poulets ou un poulet et une pintade ...

Le poids des volailles est variable en fonction des livraisons. Aussi le Producteur s'engage à tenir le décompte des poids de chacune des livraisons pendant la durée du contrat.

Le prix au kilo des volailles servant à calculer le montant du contrat est de :

Poulet : 7,50 €/Kg

Pintade : 8,50 €/kg

Poule à bouillir (en hiver) : 6.50 € pièce (elle pèse environ 2 kg)

Un solde final sera calculé à la fin du contrat, en cas de solde positif pour le membre adhérent, le Producteur s'engage à compléter par ¼ ou ½ poulet, en cas de solde négatif, il sera demandé au Membre Adhérent, un complément financier au contrat.

Le membre adhérent s'engage à acheter 5 paniers.

Commande viande bovine :

Possibilité de commander (avec ou sans commande volaille, une ou deux livraison possibles) des colis issus de bovins élevés en conversion à l'agriculture biologique. Nés et élevés sur la ferme, ils sont nourris aux céréales et à l'herbe issues de l'exploitation ; animaux de race charolaise ayant entre 8 et 24 mois.

Chaque colis pèse 5 kg. Chaque colis est composé comme suit : steacks, rôti, côte de boeuf (ou rôti saignant), rôti à braiser, bavette ou filets ou faux filets, bourguignon et pot au feu (sur les colis d'été, le pot au feu pouvant être remplacé par de la farce de boeuf). Les morceaux sont emballés sous vide et étiquetés, ils peuvent être gardés 14 jours au réfrigérateur ou congelés directement.

--> **Attention**, composition donnée à titre indicative, pouvant évoluer en fonction du poids et de la forme de la bête.

Prix du colis : 55 euros. (11 euros/kg).

Durée du contrat et dates de livraison :

Saison Printemps / Eté : du 1^{er} avril 2012 au 30 septembre 2012 suivant le calendrier préalablement défini en page 2 que les parties s'engagent à respecter.

Modalités de livraison :

Les livraisons sont effectuées exclusivement à la Maison du Citoyen de Villeurbanne, 67 rue Octavie, les jeudis soir entre 19 et 20 heures. Toutefois et en accord avec le producteur, le Conseil d'Administration de l'Amap Croix-Luizet peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour, ou l'horaire de livraison.

En cas d'impossibilité pour le producteur d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration de l'Amap Croix-Luizet et les membres Référents rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP une solution compensatrice.

En cas d'impossibilité pour le membre adhérent de respecter le calendrier et de venir récupérer sa commande, les membres chargés de la distribution disposeront des paniers restants. Aucun panier ne sera remboursé

.Rupture du contrat :

Ce contrat peut-être interrompu unilatéralement par le membre adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement dans la liste des autres membres adhérents de l'AMAP de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement.

Ce contrat peut-être interrompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de l'AMAP de trancher.

Règlement volaille :

	Nombre	Prix moyen	Prix total	
Paniers volailles	5€ (8ou 15 ou 26)	
Montant total du contrat			Euros

Volailles avec tête : oui non

Le règlement se fait par chèques à l'ordre de Florent Chapelle
Possibilité de payer en 2 fois (Montant total du contrat divisé par 2)

Chèque n° Banque montant débité en début de contrat

Chèque n°.....Banque.....montant... .. débité début juillet 2011

Règlement viande:

	Nombre	Prix	Prix total	
Panier viande	55 €	
Montant total du contrat			Euros

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de Florent Chapelle

Chèque n°.....Banque.....montant..... débité début juin 2011

Calendrier :

Livraison viande : 10/05 et/ou 13/09 : indiquer le nombre de colis.

	Volailles	Découpe	Viande
19/04/12	X		
03/05/12	X		
10/05/12			X
07/06/12	X		
12/07/12	X		
13/09/12			X
20/09/12	X		

Signature
Le producteur Florent Chapelle

Signature
Le Membre Adhérent